

DELIBERATION N° 81/173 : CLASSES DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 1981/1982/INDEMNITE AUX INSTITUTEURS

Sur proposition de Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal chargé de la Commission des Ecoles,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- de verser à Monsieur WILHELM, Directeur de l'école primaire du centre qui assurera le fonctionnement de la classe de neige à SAMOENS (Haute Savoie) du 16 Janvier au 5 Février 1982, une indemnité de 1 000 Frs pour compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire,

- de verser à MM. FRIOT et BANDRE ou leurs remplaçants, instituteurs au groupe primaire Pierre Loti, qui assureront le fonctionnement des classes de neige à ABONDANCE (Haute Savoie) du 7 au 27 Mars 1982, une indemnité respective de 1 000 Frs.

- les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 1982.